



Récits évangéliques

4 / Archélaüs

SPIRITUALITÉ



ARCHÉLAUS

I

« Après la mort d'Hérode, l'Ange du Seigneur apparut à Joseph, en Egypte, durant le sommeil, disant : Levez-vous, prenez l'enfant et sa mère, et allez dans la terre d'Israël ; car ceux qui en voulaient à la vie de l'Enfant sont morts. Joseph se levant prit l'Enfant et sa Mère et vint dans la terre d'Israël ; mais apprenant qu'Archélaüs régnait en Judée, à la place d'Hérode son père, il craignit d'y aller ; et averti, dans le sommeil, il se retira en Galilée (1). »

II

La terre d'Israël, c'est la Palestine. Elle est appelée *terre d'Israël*, parce que le Seigneur lui-même l'avait donnée en héritage perpétuel à Abraham, dont le petit-fils Jacob ou Israël devint le Père des douze tribus qui furent le peuple juif. Au temps de Notre-Seigneur, la Palestine se composait de trois provinces : la Judée, la Galilée et la Samarie. Ces trois provinces réunies formaient avec l'Idumée, l'Iturée, la Trachonitide et l'Abilène, le royaume

(1) Matth. II, 19-22.

du premier Hérode. En mourant, ce prince nomma Archélaüs son successeur.

Aucun lieu de la Terre Sainte n'ayant été primitivement désigné à saint Joseph pour la retraite de la sainte Famille, la crainte d'Archélaüs l'empêcha de se fixer dans la Judée. Cette crainte annonce qu'Archélaüs avait hérité des tristes qualités de son père. Qu'elle fût bien fondée, la notice suivante va nous en donner la preuve.

III

Le premier Hérode avait neuf femmes. L'une était Samaritaine et s'appelait Malthace. Elle eut trois enfants : Archélaüs, Antipas et une fille nommée Olympiade. C'est Archélaüs que Hérode désigna pour son successeur et qui, en effet, le remplaça sur le trône de Judée. Ainsi, il n'y eut plus dans la dynastie régnante une seule goutte du sang de David. Si les juifs n'avaient pas été frappés d'un aveuglement irrémédiable, ils auraient vu que le sceptre était entièrement sorti de Juda et que les jours du Messie étaient arrivés.

IV

Jeune encore, Archélaüs fut envoyé à Rome par son père, pour faire son éducation. Élevé au milieu des païens pour régner sur les adorateurs du vrai Dieu, on comprend ce que sera l'homme et le règne. Peu après son retour en Judée, il devint, par la mort de son père, héritier du trône, sauf la ratification d'Auguste. Ce trône, il faillit le perdre avant des'y être assis : voici à quelle occasion.

Hérode était à peine descendu dans la tombe, que les Juifs demandèrent vengeance du sang versé par le tyran,

notamment celui du rabbin Mathias et de ses élèves, massacrés pour avoir enlevé l'aigle d'or, insolemment placée sur la porte du temple, en signe de la suprématie du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. Ils voulaient aussi la destitution de l'ignoble souverain pontife nommé par Hérode, et la nomination d'un successeur, moins indigne de cette suprême fonction.

V

Pressé de se rendre à Rome pour faire ratifier par Auguste le testament paternel, Archélaüs engagea le peuple à demeurer en paix jusqu'à son retour. L'envoyé qui apporta cette recommandation ne put se faire entendre. Sa voix fut couverte par les cris de la multitude. On était aux fêtes de la Pâque; la ville était pleine de Juifs venus de toutes les parties du monde, en sorte que la sédition prenait des proportions formidables.

Toutefois, Archélaüs parvint à faire arrêter quelques-uns des meneurs. Cette mesure redoubla la fureur du peuple. Il fallut faire avancer des troupes : une affreuse mêlée s'ensuivit. Trois mille hommes furent tués dans les rues de Jérusalem et mêlèrent leur sang à celui des agneaux de la Pâque; les autres se dispersèrent dans les montagnes.

VI

Archélaüs profita de ce moment de calme pour effectuer son voyage de Rome. Il s'embarqua avec sa mère et un bon nombre d'amis, entre autres le fameux Nicolas de Damas, historiographe et assez vil flatteur d'Auguste. Le départ d'Archélaüs fut le signal de nouveaux troubles. Ils prirent un tel caractère que Quintilius Varus, gouverneur de Syrie,

crut nécessaire de se rendre en Judée. Disons en passant que c'est ce même Varus qui perdit en Germanie les plus belles légions romaines. Après une pacification par le sang il revint à Antioche.

VII

Il avait laissé à Jérusalem Sabinus en qualité de procureur de la Judée, avec une légion. Sabinus abusa de son pouvoir et ralluma la fureur des Juifs. On était aux fêtes de la Pentecôte. De toutes parts arrivaient les fils de Juda pour célébrer la solennité. Ceux de Jérusalem les excitèrent contre les Romains. Divisés en trois corps, ils enveloppèrent la légion romaine qui, d'un instant à l'autre, courait risque d'être massacrée. En dehors de Jérusalem tout était en fermentation, car il s'élevait plusieurs prétendants à l'empire : tant on était convaincu qu'on touchait à la venue du Messie.

VIII

Cependant Sabinus avait informé Varus de ce qui se passait. Celui-ci revint avec deux légions et les troupes auxiliaires, fournies par les rois et les tétrarques, tributaires des Romains. Sur son passage, Varus met tout à feu et à sang. Il brûle entre autres le bourg d'Emmaüs si gracieusement célèbre dans l'Évangile. A l'approche de l'armée, les Juifs prennent la fuite. Varus en saisit deux mille environ, qu'il fait crucifier. Après cette nouvelle pacification d'un goût tout romain, le gouverneur retourne à Antioche.

IX

Avant de quitter Jérusalem, il accorde aux Juifs la per-

mission d'envoyer à Rome cinquante députés, pour faire entendre leurs doléances à Auguste. Elles n'étaient pas de nature à servir la cause d'Archélaüs. Toutes leurs demandes se réduisaient à une : n'avoir plus de rois, mais vivre sous la domination immédiate des Romains. En arrivant à Rome, la députation se grossit de huit mille Juifs, habitants de cette ville, qui appuyèrent devant l'empereur la supplique de leurs compatriotes. La présence de tant de Juifs à Rome, du temps d'Auguste, donne lieu à quelques remarques d'un grand intérêt, non seulement au point de vue de l'histoire particulière d'Archélaüs et du succès de sa démarche, mais encore au point de vue de l'histoire générale de cette mémorable époque.

1° Cette population juive était considérable; 2° elle était très influente; 3° elle était très attachée à la dynastie de César.

X

1° La population juive, à Rome, du temps d'Auguste était considérable. Ces huit mille Juifs qui accompagnent les cinquante envoyés de Jérusalem n'étaient que les plus qualifiés de la population : pour paraître devant le sénat romain et devant le maître du monde afin de plaider une cause nationale, il est vraisemblable qu'on avait choisi des hommes supérieurs à la plèbe. Ces huit mille Juifs supposent au moins six mille familles. En admettant quatre personnes seulement par famille, on arrive au chiffre de vingt-quatre mille Juifs d'une condition plus qu'ordinaire.

Mais comme les riches sont partout bien moins nombreux que les artisans et les pauvres, on peut, sans exagérer les calculs, supposer à Rome, du temps d'Auguste, une population juive de quatre-vingt à cent mille âmes, et peut-

être plus. Elle avait même pour elle tout un quartier de l'immense cité, sur la rive droite du Tibre, où se trouve aujourd'hui le *Monte Verde*.

XI

2° Elle était très influente. D'abord, quelques-uns d'entre les Juifs s'étaient fait un nom par leurs talents, et jouissaient de la confiance des premières familles de Rome. Tels sont Philodemus dont parle Cicéron, Alexandre Polysthor, précepteur de Cornélius Lentulus, complice de Catilina, et auteur d'un grand nombre d'ouvrages ; Nicolas de Damas, historien et poète, confident d'Auguste et ami d'Agrippa (1).

Ensuite, Cicéron nous apprend que les Juifs de Rome exerçaient une haute influence même sur les assemblées du peuple et qu'ils étaient tellement redoutés que lui, Cicéron, n'osait parler contre eux qu'à voix basse. Il est curieux de savoir à quelle occasion le célèbre avocat manifestait sa crainte. Ce détail peu connu est d'autant plus intéressant, qu'il n'est pas sans rapport avec certains faits contemporains.

XII

Suivant la loi de Moïse les Juifs répandus dans le monde entier payaient l'*impôt du temple*. C'était une capitation de trois francs par an destinée à l'entretien du temple et des prêtres. Sous une autre forme, c'était le denier de saint Pierre. Les Juifs qui pouvaient se rendre à Jérusalem apportaient la monnaie du pays qu'ils habitaient ; les autres l'y faisaient parvenir. Mais toute espèce de monnaie n'avait

(1) Suivant l'opinion la plus probable, il était juif.

pas cours en Judée, surtout pour le service du Temple : de là vient la présence des changeurs sous les parvis et le négoce qui s'y faisait ; de là aussi l'indignation de Notre-Seigneur contre les profanateurs de la maison de son Père.

Or, Lucius Valerius Flaccus, gouverneur de l'Asie, en 691, soixante-deux ans avant Notre-Seigneur, avait fait saisir l'argent envoyé par les Juifs à Jérusalem pour l'entretien du temple, et l'avait soustrait à son profit ou versé dans le trésor public. Pour ce fait en particulier Décimus Lélius accusa Flaccus de concussion. Le vaniteux avocat de toutes les causes verreuses, Cicéron, prit sa défense. Dans son plaidoyer il nous a laissé les détails suivants sur les Juifs de Rome.

XIII

« Vient ensuite, dit-il, cet or des Juifs, au sujet duquel on a tant cherché à nous rendre odieux. Voilà sans doute pourquoi cette cause est plaidée auprès des degrés auréliens (1). C'est pour ce chef d'accusation, Lélius, que vous avez choisi la place où les Juifs se rassemblent en *grand nombre*. Vous savez combien leur *multitude est considérable* ; combien ils sont unis ; *combien ils ont d'influence dans nos assemblées* : je parle tout bas, seulement assez haut pour que les juges m'entendent ; car il ne manque pas de gens qui les excitent contre moi et contre les meilleurs citoyens. Je ne veux pas leur donner lieu de satisfaire leur mauvaise volonté. »

Enfin, nous voyons les Juifs, sous l'empire de Claude, faire habituellement des émeutes dans Rome, ce qui les fit chasser :

(1) Les degrés auréliens étaient au forum. C'était le nom de la plus belle basilique où se rendait la justice. Le procès de Flaccus se jugeait sous la présidence de Pompée.

Judæos assidue tumultuantes, dit Tacite. Troubler, troubler souvent, troubler sérieusement la tranquillité d'une ville aussi immense que Rome, suppose une population d'émeutiers d'un chiffre évidemment très élevé.

XIV

3° Elle était très attachée à la dynastie de César. Dans plusieurs de ses guerres, César avait reçu des Juifs de grands secours. En reconnaissance, il avait rendu plusieurs décrets en leur faveur. Aussi, le croirait-on? César ayant été assassiné, ce furent les Juifs qui pendant huit jours firent la garde autour de son corps.

Cet attachement extraordinaire est un fait dont nous devons la connaissance à l'histoire profane. Or, ce fait ne semble pouvoir s'expliquer d'une manière satisfaisante que par un fait de l'histoire religieuse.

A l'époque de César, tous les peuples du monde attendaient un *roi conquérant, législateur et dominateur de la terre*. Pour les Juifs en particulier, l'apparition de ce désiré des nations était attendue d'un jour à l'autre. De là venait leur facilité à s'attacher au premier personnage, en qui ils croyaient reconnaître l'objet de leur espérance. Malheureusement les Juifs de cette époque avaient, pour la plupart, perdu la vraie notion du Messie. Ils l'attendaient comme un roi temporel, comme un futur Salomon, environné de splendeurs temporelles.

XV

Au centre même de la Judée, à Jérusalem, où les saines traditions devaient être mieux conservées, ne trouvons-nous pas les Juifs hérodiens qui regardaient Hérode I^{er}

comme le Christ et le Messie (1)? Réunis dans l'amphithéâtre de Césarée, les Juifs de la Palestine, entendant une harangue d'Hérode Agrippa, ne le proclament-ils pas Dieu? « Ce sont les paroles d'un Dieu, et non d'un homme, » dit saint Luc rapportant leur acclamation (2). Et Josèphe, témoin compétent, ajoute : « Ils s'écriaient : Sois-nous propice; et si jusqu'à présent nous ne t'avons vénéré que comme un homme, dès maintenant nous confesserons que tu es au-dessus de la nature mortelle (3). »

Enfin, ce même Josèphe, prêtre d'Israël, ne craint pas d'écrire que les prédictions relatives au Messie s'étaient réalisées dans Vespasien. « Ce qui surtout avait poussé les Juifs à la guerre, c'était un oracle ambigu trouvé dans leurs livres sacrés : *Que vers cette époque quelqu'un sorti de leur pays dominerait tout l'univers.* Ils l'interprétaient en leur faveur, et plusieurs de leurs sages y furent trompés, car cet oracle regardait Vespasien, qui fut déclaré empereur dans la Judée (4). »

XVI

Si tout cela avait lieu en Palestine, pourquoi les Juifs de Rome n'auraient-ils pas pensé que César était le roi conquérant, le grand dominateur attendu? César n'était-il pas le plus grand personnage de ce temps? n'était-il pas

(1) Cum his etiam herodiani, qui Christum Herodem esse dixerunt. Tertull., *de Præscript.*, c. XLV. — Herodiani Herodem regem suscepere pro Christo. S. Hier., *adv. Luciferian.*, n. 23. — Herodiani... Herodem Christum Dominum esse dicebant, eum, inquam, Christum, qui in scripturis omnibus ac prophetis exspectabatur, esse Herodem existimabant, seque eo falsa quadam animi inductione gloriabantur. S. Epiph., *Haeres.*, 20.

(2) Act., XII, 22.

(3) *Antiq. jud.*, lib. XIX, c. VIII, n. 2.

(4) *De Bell. jud.*, lib. VI, c. v, n. 4.

confirmé officiellement par le sénat romain, l'assemblée la plus imposante de l'univers, dans le titre d'*empereur*, de *libérateur*, de *pacificateur*, de *grand pontife*, et même de *dieu*, sous le nom de *Jupiter Julius*, avec temple et prêtres consacrés à son culte ? Dès lors, le témoignage exceptionnel d'attachement que les Juifs de Rome lui donnèrent après sa mort s'explique de lui-même.

De ces détails, assez peu connus, il résulte, par rapport à l'histoire générale, qu'à la venue de Notre-Seigneur une population considérable conservait dans Rome les oracles divins, relatifs au Messie ; que seulement elle en faisait une fausse application ; que toute cette population très répandue dans la capitale du monde était en commerce habituel avec toutes les classes de la société et que sa religion, comme son pays natal, étaient connus des Romains beaucoup mieux qu'on ne pense. On voit là une préparation évangélique ménagée par la Providence, toujours attentive à faire concourir les événements humains à l'accomplissement de ses décrets.

XVII

Par rapport à Archélaüs, cette population juive provoqua une décision souveraine qui touche en même temps à l'histoire profane et à l'histoire sacrée. Les députés des Juifs ayant été introduits dans le sénat exposèrent les maux qu'ils avaient soufferts sous Hérode, leur *très cruel et très impur tyran*. Ils se plaignirent aussi vivement d'Archélaüs qui venait de faire massacrer, dans Jérusalem, un si grand nombre de personnes. « Nous demandons une seule chose, dirent-ils en finissant, c'est d'être délivrés du gouvernement des rois, réunis à la province de Syrie et soumis immédiatement à la domination romaine. On verra alors si nous sommes des séditieux et non des hommes tranquilles et modestes. »

Nicolas de Damas, vendu aux Hérodes, prit ensuite la parole pour justifier Archélaüs et son père.

XVIII

Les deux parties entendues et congédiées, Auguste délibère avec le sénat. Quelques jours après parut la décision, dans laquelle on constate l'influence exercée par les Juifs. Avant de la faire connaître, donnons quelques détails, sur le prince qui la rendit. Auguste avait un petit-fils, Caius César, né du mariage de sa fille Julie avec Agrippa. Il l'avait adopté, créé prince de la jeunesse et désigné pour son successeur à l'empire.

Par une coïncidence assez remarquable, le jeune Caius, destiné par son grand-père à devenir le maître du monde, quitta la robe prétexte pour prendre la robe virile, la même année où le Père éternel revêtait de la robe de l'humanité son divin Fils, établi Roi des rois et Prince du siècle futur. Quelques années plus tard, Caius fut envoyé par Auguste en Orient et en Judée. Il vint y mourir, comme pour indiquer qu'il cédait l'empire du monde au nouveau Roi de Bethléem, dont le règne immortel allait remplacer tous les règnes.

XIX

Afin d'initier le jeune prince à l'exercice de la souveraineté, Auguste lui confia la décision de l'affaire des juifs. Au lieu d'être donné tout entier à Archélaüs, le royaume d'Hérode fut divisé en quatre parts.

Avec le titre d'ethnarque, ou *chef de nation*, Archélaüs en eut la moitié, qui comprenait la Judée, l'Idumée et la Samarie. L'autre moitié fut partagée entre deux autres fils d'Hérode, Philippe et Hérode Antipas. Sous le nom de tétrarques, ou *chefs d'un quart*, Philippe eut l'Iturée et la

Trachonitide ; Hérode Antipas, la Galilée et le pays au delà du Jourdain. On voit ici l'effet des réclamations des Juifs. Aucun des fils d'Hérode n'eut le titre de roi. Il fut seulement promis à Archélaüs, s'il s'en rendait digne. Quant à la province d'Abylène, autre portion de l'empire d'Hérode, elle fut adjugée à Lysanias.

Archélaüs avait sous sa domination le centre de la Terre sainte, les tribus de Juda et d'Ephraïm, les grandes villes de Jérusalem, de la Tour de Straton, et de Joppé ; en dehors des frontières de la Judée, il possédait l'Idumée qui confinait à la mer Morte et à la mer Rouge. On y trouvait la ville importante de Bosra et les ports d'Elath et d'Asiongaber ; la Samarie, patrie des dix tribus schismatiques et dont la capitale, Samarie, conserva son nom jusqu'à ce que, pour flatter Auguste, Hérode I^{er} le changea en celui de Sébaste ou *Augusta*. La principauté d'Archélaüs lui rapportait un revenu de six cents talents, environ trois millions de notre monnaie.

XX

Les partages ainsi réglés, Archélaüs, Philippe et Antipas avec les députés de Jérusalem repartirent pour la Judée. La première chose que fit Archélaüs en arrivant fut de donner une certaine satisfaction à l'opinion publique. Il destitua le grand prêtre Joazave, créature d'Hérode, et lui donna pour successeur son frère Eléazar. Bientôt il destitua Eléazar, qu'il remplaça par Josué, fils de Sin. C'était le Bas Empire. Tout pouvoir était aux mains des princes : et quels princes ! Ensuite il s'occupa de faire rebâtir avec une rare magnificence le palais royal de Jéricho ; planta d'oliviers les environs de la ville et les fit arroser au moyen d'un aqueduc. Ces travaux ne l'empêchaient pas de satisfaire ses passions. En fait de

mœurs, aussi peu scrupuleux que son père, il épousa sa belle-sœur, veuve de son frère Alexandre, ce qui le rendit de plus en plus odieux aux Juifs.

XXI

Sa cruauté et sa tyrannie portèrent bientôt à son comble la haine de la noblesse juive et samaritaine. Il fut dénoncé à Auguste et accusé, ce qui était notoire, d'agir contre la volonté de César, qui lui avait expressément commandé de traiter ses sujets avec douceur. Cela se passait la neuvième année du règne d'Archélaüs, trente-septième de l'empire d'Auguste, en comptant depuis la bataille d'Actium. Fatigué de cette nouvelle accusation, Auguste fait appeler le procureur qu'Archélaüs entretenait à Rome. Sans daigner écrire à ce prince, il dit sèchement à son représentant : « Tu vas partir sur l'heure et t'embarquer pour l'Orient. Sans perdre un moment, tu m'amèneras Archélaüs. »

XXII

Il part, arrive à Jérusalem et va droit au palais. Vanité des joies de ce monde, ou mieux retour de la justice divine ! le messenger qui apporte la déchéance, l'exil et l'indigence, apparaît au moment où, comme Balthazar, Archélaüs, entouré de ses amis et de ses courtisans, était tout entier aux enivrements d'un splendide festin. Entré dans la salle du banquet, le sinistre envoyé notifie à Archélaüs l'ordre de l'empereur. Cet ordre était sans réplique et l'exécution pressante. Archélaüs se lève et quitte la Judée où il ne devait plus revenir. Arrivé à Rome, il essaie de se défendre. Pour toute réponse, Auguste le prive de sa couronne et de ses revenus, confisque ses biens et le condamne à un exil perpétuel, à

Vienne, dans les Gaules. Il y meurt dans la misère dix ans après la mort de Notre-Seigneur. — Sa sentence d'exil fut prononcée la cinquante-septième et dernière année du règne d'Auguste : Notre-Seigneur avait alors seize ans.

Auguste ne voulut pas donner de successeur à Archélaüs ; il envoya en Syrie Quirinius qui en avait été autrefois gouverneur, pour inventorier les biens d'Archélaüs, et il réunit son royaume, c'est-à-dire la Judée, l'Idumée et la Samarie à la province de Syrie ; toutefois il le fit administrer, sous la dépendance du proconsul, par des gouverneurs particuliers dont nous parlerons plus tard, ainsi que de Quirinius nommé dans l'Évangile pour avoir présidé au premier dénombrement qui avait conduit la Sainte Vierge et saint Joseph à Bethléem au temps de la naissance de Notre-Seigneur.

XXIII

Il nous reste à expliquer la crainte qui empêcha saint Joseph de se fixer dans le royaume d'Archélaüs, et à montrer l'exactitude parfaitement historique de l'Évangile, dans le récit des faits relatifs à Notre-Seigneur. Est-ce que Nazareth, où se retira la sainte famille, ne dépendait pas d'Antipas, frère d'Archélaüs ? Fils d'Hérode pour fils d'Hérode, pourquoi craindre l'un plutôt que l'autre ? en voici les raisons : 1° Archélaüs était connu par sa cruauté ; on n'avait pas oublié qu'il avait fait massacrer plusieurs milliers de Juifs dans l'émeute qui suivit immédiatement la mort de son père ; 2° la Judée, où se trouvait Bethléem, était sous sa domination. Or, c'était là qu'avait eu lieu, quelque temps auparavant, le massacre des enfants. La présence inattendue de Joseph, de Jésus et de Marie pouvait réveiller les soupçons d'Archélaüs et le conduire à des recherches dangereuses sur cette famille juive, revenant d'Égypte avec un enfant du même âge que

ceux qui avaient été mis à mort. On voit que se fixer en Judée, et surtout à Bethléem, éloignée à peine de quelques lieues de Jérusalem, c'eût été chercher un refuge dans l'ancre du lion (1).

XXIV

La sainte famille se retira donc en Galilée, et l'Évangile ne signale la présence de Notre-Seigneur en Judée qu'à l'âge de douze ans. Ce détail concorde avec les faits de l'histoire profane. Avant le massacre des innocents qui suit la naissance de Notre-Seigneur, la Sainte Famille part pour l'Égypte. Elle y reste jusqu'à la mort d'Hérode et revient en Israël sous le règne d'Archélaüs. Ce règne dura neuf à dix ans; à cette époque Notre-Seigneur atteignait sa douzième année. C'est alors que, tout danger ayant disparu, l'Évangile marque son premier voyage de Nazareth à Jérusalem et sa prédication dans le temple (2).

XXV

Plus on étudie l'Évangile, plus on admire la parfaite concordance des faits qu'il raconte et leur complète exactitude avec les événements de l'histoire profane dont aucun incrédule ne doute. Adorons aussi les conseils de Dieu sur les mauvais princes, qui tôt ou tard et souvent d'une manière

(1) *Infanticidii memor erat Archelaüs, ac facile intellexisset Christum. reducem in Judæam evasisse infanticidium, ideoque eum ad necem revocasset. Cor. a Lap. in Matth., II, 21.*

(2) *Archelaus enim regnavit decem annos, quibus adde duos Herodis, habebis annos duodecim, post quos Archelaus ab Augusto regno fuit pulsus in exilium, tumque Christus libere et sine matre adiit Jerusalem et templum. Cor. a Lap. in Luc. II, 1.*

éclatante portent la peine de leurs iniquités. Remarquons encore comment la Providence, en tenant à Rome une multitude de Juifs, préparait la propagation de l'Évangile et facilitait la mission des apôtres. Seigneur, vous êtes juste, et tous vos desseins sont parfaits.

Voir : Josèphe, *Antiquit. jud.*, lib. XVII, 12; Dion, *Hist.*, lib. LIV, LV; *Lapid. ancyran. inscriptio*; Lipsius, in *Tacit. Annal.*, lib. I, n. 18; Cor. a Lap., in *Luc.* II, 1; Josèphe, *Antiq. jud.*, lib. XV, ch. IV, XIV, XXI; *de Bell. jud.*, ch. XI; Baron., an. 8, n. 12, 13, 14, 15; id., an 16, n. 1, 2, 3.

